

A- 2024 - 005

DESCRIPTION DE LA DEMANDE	
Demande déposée le 13/11/2023,	
De :	SAS SIB
Représentée par :	Monsieur BUISSON Olivier
Demeurant :	42 rue Ernest André 78110 Le Vésinet
Pour :	La démolition totale des constructions dont un logement.
Sur un terrain sis :	90 rue Louis Gandillet 78420 Carrières-sur-Seine
Réf. cadastrale :	BC577

Référence dossier
N° @PD 78124 23 G0009



MONSIEUR LE MAIRE DE CARRIÈRES-SUR-SEINE,

Vu la demande de permis de démolir référencée ci-dessus,
Vu le Code de l'Urbanisme, notamment ses articles L421-1 et suivants, et R421-1 et suivants,
Vu le Plan Local d'Urbanisme approuvé le 10/02/2014 et modifié le 12/04/2021,

ARRÊTE,

Article 1 : Le permis de démolir est accordé pour le projet décrit dans la demande.

Article 2 : Toutes autorités administratives, les agents de la Force Publique compétents sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, dont copie sera notifiée au pétitionnaire par lettre recommandée avec demande d'avis de réception postal. Un extrait du présent arrêté sera, en outre, publié par voie d'affichage à la Mairie, dans les huit jours de sa notification et pendant une durée de deux mois.

A Carrières-sur-Seine, le, 09 JAN. 2024



Pour le Maire,
Par délégation,
Le Maire-adjoint délégué aux Grands projets,
à l'urbanisme, à la voirie, à la sécurité
et aux affaires militaires,
Michel MILLOT

La présente décision est transmise au représentant de l'Etat dans les conditions prévues à l'article L2131-2 du Code général des collectivités territoriales.